

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

CANTON DE RIOZ

**COMMUNE DE BUSSIERES
CONVOCATION**

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

REUNION DU 12 juin 2014

Présentation d'INGENIERIE 70, par M VALENTINI, son directeur (Agence Départementale d'Ingénierie aux collectivités/ Conseil Général)

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du PV du 15 mai 2014**
- 2) **Modification N°1/2014 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Riolais concernant « Acquisition et réhabilitation du Moulin de Fondremand » (délibération)**
- 3) **Travaux de voirie communale.**
- 4) **Réflexion sur la numérisation des plans des réseaux de la commune**
- 5) **Election du délégué représentant la commune au sein du Collège pour élire les sénateurs le 28 septembre 2014.**
- 6) **Réunion des nouveaux « arrivants »**
- 7) **Questions diverses**

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 05/06/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le douze juin, à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX ; Ms Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Pierrick REGARD.

ABSENT EXCUSE : Mario MOREIRA (procuration donnée à Sébastien GALLIOT)

ABSENTS : Anne-Lise GATRAT, Fabrice LALLEMAND

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sébastien GALLIOT a été désigné

pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1) **Approbation du PV du 15 mai 2014**

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2014 est validé par les membres du Conseil Municipal.

2) **Modification N°1/2014 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Riolais**

Par délibération en date du 19 mai 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité des voix, pour une modification statutaire. Cette décision implique la modification de l'article 3 des compétences optionnelles de la Communauté :

- Construction, grosses réparations, organisation du fonctionnement, gestion, entretien et surveillance des équipements culturels, sportifs et de loisirs, auquel il convient d'ajouter: « Acquisition et réhabilitation du Moulin de Fondremand ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 9 (neuf) voix pour la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, telle que rédigée ci-dessus.

3) **Travaux de voirie communale.**

Emilien BRENOT, fait le compte rendu des projets:

- **Travaux route de Boulton, suite à la visite de M Grenier,**
- **Proposition d'aménager l'espace vert derrière la Mairie à savoir : sécuriser le mur en bordure de route (réfection et grillage).**

Le conseil accepte et lui donne mission pour faire exécuter ce travail.

4) **Réflexion sur la numérisation des plans des réseaux de la commune**

La commission urbanisme est autorisée par le Conseil Municipal à sortir les plans des archives municipales pour procéder à leurs numérisations.

5) **Election du délégué titulaire et des 3 suppléants représentant la commune au sein du Collège pour élire les sénateurs le 28 septembre 2014.**

Le conseil municipal se réunira le 20 juin à 18h00 afin de procéder à ces élections.

6) **Réunion des nouveaux « arrivants »**

Catherine Party rend compte au conseil du déroulement de cette rencontre du 5 juillet 2014 à 17h30.

7) **Questions diverses :**

- **Désignation du correspondant défense**

M Sébastien GALLIOT a été nommé correspondant défense pour la commune de Bussières.

- **Nomination des personnes autorisées à Super U**

- **La salle de convivialité rue de l'Eglise est dénommée « la petite école »**

- A la suite du courrier de Mme LAMY, Présidente de BUSSIÈRES COMÉDIE, le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation de la salle « la petite école » pour les 2 dates demandées.
- Une réunion est fixée au 8 juillet avec la SIAC
- Le conseil municipal donne son accord pour que M Patrice ERSA dispose d'une clef de la Mairie.

La séance est levée à 23h15.

